Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501059-20251126-DELCNE2025079-DE

Département
d'**ILLE-ET-VILAINE**
Commune d'**ERBRÉE (35500)**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE d'ERBRÉE

SEANCE du 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'ERBRÉE, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, DUBOIS Mickaël, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FAUCHEUX Freddy, FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï, PAQUET Sakina.

Absent(e)s excusé(e)s : de LA VALLIÈRE Ollivia, MANCEAU Martine, RENOU Laëtitia, MARTINNE Anne-Laure.
Absent(e)s : /.

Mme de LA VALLIÈRE Ollivia donne pouvoir à ERRARD Michel, Mme MANCEAU Martine donne pouvoir à MANCEAU Martine, Mme MARTINNE Anne-Laure donne pouvoir à GUESDON Marie-Christine.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 19
Quorum de l'Assemblée : 10
Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Date de Convocation : 21 novembre 2025.

Madame PAQUET Sakina a été élue secrétaire de séance.

N° 2025.079 – Décision modificative n° 4 au budget principal

Monsieur le Maire expose que des études ont été réalisées pour différents projets et doivent faire l'objet d'une intégration si elles ont été suivies de travaux. Les crédits ouverts au budget s'élèvent à 36 000 €. Il est nécessaire d'ajouter 12 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Ch	Article	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
041	2315		Intégration études suivies de travaux	12 000,00	-
041	2031		Etudes préalables		12 000,00
Total décision modificative n° 4				12 000,00	12 000,00
Pour mémoire BP				4 884 377,41	4 884 377,41
Total Général				4 896 377,41	4 896 377,41

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Vote** par 17 voix les crédits proposés.

Pour copie certifiée conforme au registre
Le Maire,